

Méthodologie sur les statistiques bancaires internationales

Les statistiques sur l'activité bancaire internationale des banques résidentes - à capitaux domestiques ou non - sont établies par la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France pour le compte de et en collaboration avec la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elles entrent dans le calcul des statistiques bancaires internationales publiées chaque trimestre par la BRI (et disponibles à l'adresse suivante <http://www.bis.org/statistics/bankstats.htm>). Les séries sont produites selon deux critères : le pays de résidence et la nationalité du capital.

La France participe à cet exercice depuis sa création en 1977. La Banque de France diffuse directement sur son site internet plusieurs séries élaborées pour la BRI (disponibles à l'adresse suivante www.banque-france.fr/fr/statistiques/activite/activite-bancaire.htm) :

La BRI publie sur son site internet (<http://www.bis.org/statistics/locbankstatsguide.pdf>) une méthodologie détaillée. Quarante deux pays¹ participent actuellement à l'enquête *International Locational banking statistics* de la BRI.

Les banques déclarantes

S'agissant des statistiques bancaires internationales **par résidence**, les établissements participant à l'exercice sont les établissements de crédit établis en France. En pratique, les établissements de crédit résidents à capitaux étrangers (filiales et succursales) sont inclus dans l'exercice (par exemple, HSBC France). En revanche, les filiales et succursales étrangères d'établissements de crédit français ne sont pas intégrées dans la déclaration. L'exercice repose donc sur des informations sur base sociale. Concrètement, il s'agit d'une partie de la position extérieure des banques.

S'agissant des statistiques bancaires internationales **par nationalité**, la BRI constitue la statistique en sommant les encours déclarés par l'ensemble des pays participant à l'exercice selon le critère de détention du capital (cf. infra). L'exercice repose donc toujours sur des informations sur base sociale mais le poids global de chaque système bancaire est appréhendé (par exemple, les encours des filiales étrangères de établissements de crédit à capitaux français sont pris en compte).

¹ Allemagne, Antilles néerlandaises, Autriche, Australie, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hong-Kong, Ile de Man, Iles Caïmans, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jersey, Luxembourg, Macao, Malaisie, Mexique, Norvège, Panama, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taïwan, Turquie

Les éléments de bilan recensés

Les statistiques bancaires internationales sont constituées des :

A) Créances et engagements transfrontières

Créances et engagements avec les non-résidents (toute monnaie) :

- Prêts et emprunts (y compris les opérations liées aux pensions) ;
- Titres détenus et émis ;
- Investissements directs des banques résidentes à l'étranger et des investissements directs étrangers dans les banques résidentes.

B) Créances et engagements en devises sur les résidents

Créances et engagements avec les résidents (devise) :

- Prêts et emprunts (y compris les opérations liées aux pensions) ;
- Titres détenus et émis.

Les statistiques de flux sont directement estimées par la BRI.

1. Les statistiques bancaires internationales par résidence (*Locational Banking Statistics by residence*)

Ces statistiques regroupent :

- Le type d'instrument (encours total, titres, prêts, emprunts, autres) ;
- La monnaie (monnaie domestique, puis devises dont Euro, Yen, US Dollar, Livre sterling, Franc suisse, autres) ;
- Le secteur de contrepartie (tous secteurs, non banques²) ;
- Le pays déclarant ;
- Le pays destination.

Exemple : Prêts en yens accordés par les banques résidentes en France aux non banques néo-zélandaises (déclarés par les pays d'implantation respectifs).

2 La BRI calcule, par différence, les encours (actifs et passifs) sur le secteur bancaire.

2. Les statistiques bancaires internationales par nationalité (*Locational Banking Statistics by nationality*)

Ces statistiques regroupent :

- La monnaie et le critère de résidence (non-résidents toutes monnaies, en monnaie domestique ou en devise ; résidents en devise ; dollars non-résident, dollars résident ; yen non résident, yen résident ; euro non résident, euro résident³ ; autres devises non-résident, autres devises résident) ;
- Le secteur de contrepartie⁴ (tous secteurs, banques dont affiliés étrangers dont banques centrales)
- L'actif et le passif global (sans répartition par type d'instrument) ;
- Le pays déclarant ;
- La nationalité des capitaux des banques résidentes.

A partir des déclarations de l'ensemble des pays participant à l'exercice, la BRI agrège les créances et engagements par nationalité des capitaux des banques. Ainsi, les montants affichés sur la ligne France représentent les créances et engagements internationaux des banques à capitaux français implantées en France et à l'étranger.

Exemple : Actifs totaux en dollars accordés par les banques à capitaux français implantées en France et à l'étranger sur des banques non-résidentes

³ Pas dans le cas des pays de la zone Euro

⁴ La BRI calcule, par différence, les encours sur les non-banques et sur les autres banques (hors banques centrales et affiliés qui sont déjà déclarés).